

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS

Siège associatif
28 Boulevard de Schweighouse
69530 Brignais

Exercice clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris - Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du
Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-18 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 20 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Luc Williamson
Associé

BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 416	15 642	774	2 408
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 416	15 642	774	2 408
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	269 225	181 367	87 858	207 908
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	6 409	6 409		100 370
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	262 816	174 958	87 858	107 538
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 640		1 640	90
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	15		15	15
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 625		1 625	75
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	287 281	197 009	90 272	210 406
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	200 737		200 737	113 524
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	190 376		190 376	103 073
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	10 360		10 360	10 451
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	292 252		292 252	325 681
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 933		1 933	1 895
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	494 922		494 922	441 101
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	782 203	197 009	585 194	651 507

BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
CAPITAL	140 000	140 000
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	205 833	195 959
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	24 996	9 874
SITUATION NETTE (1)	370 830	345 833
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	38 250	65 823
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	38 250	65 823
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	409 080	411 656
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS	2 200	
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	2 200	
PROVISIONS POUR RISQUES	34 573	32 481
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	34 573	32 481
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		81 077
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	13 394	11 768
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	97 848	90 120
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	2 088	3 767
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	26 012	20 638
TOTAL DETTES (5)	139 341	207 370
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	585 194	651 507

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	9 541		8 333
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	642 058		517 247
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		642 058	517 247
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	545 282		620 349
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12		56
DONS MANUELS	12		56
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		545 294	620 405
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	39 601		16 547
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	3 214		2 680
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 239 708	1 165 211
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	235 224		227 433
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	47 464		43 436
SALAIRES ET TRAITEMENTS	686 208		673 794
CHARGES SOCIALES	189 013		186 704
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	34 295		34 408
DOTATIONS AUX PROVISIONS	34 573		
REPORTS EN FONDS DEDIES	2 200		
AUTRES CHARGES	690		354
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 229 667	1 166 129
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		10 041	-918

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	6 259		1 261
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		6 259	1 261
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	2 126		1 198
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		2 126	1 198
RESULTAT FINANCIER (3-4)		4 133	63
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	392		198
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	102 635		10 531
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		103 027	10 729
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	503		0
SUR OPERATION EN CAPITAL	91 703		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		92 205	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		10 822	10 729

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 348 994	1 177 202
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 323 998	1 167 328
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		24 996	9 874
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	78 044		72 101
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		78 044	72 101
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	56 514		58 655
PRESTATION EN NATURE	21 530		13 446
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		78 044	72 101

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0	871 Prestations en nature	
861 Mise à disposition gratuite de biens		871500 PRESTATION EN NATURE VILLE	78 044
861200 FLUIDES MAIRIE	18 523	TOTAL (862)	78 044
861300 LOCAUX MAIRIE MIS A DISPO	30 579		
861500 INTERV TECHNIQUES MAIRIE	7 412		
TOTAL (861)	56 514		
862 Prestations			
862100 PRESTATIONS TECHNIQUES	21 530		
Total charges contributions volontaires	78 044	Total produits contributions volontaires	78 044

ANNEXE



Informations sur les principes, règles & méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 ont été établis et présentés conformément

- au plan comptable (CRC) n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux associations depuis le 1er janvier 2020
- au plan comptable de la CAF du Rhône en respectant :
 - Enregistrement au coût historique
 - Permanence des méthodes de présentation et d'évaluation
 - Indépendance des exercices

et dans l'hypothèse d'une continuité de l'activité

Les méthodes d'évaluation et de présentation sont celles prévues par les textes en vigueur.

Ainsi , en conformité avec le nouveau plan comptable associatif, et avec l accord de la CAF, il a été procédé à l'enregistrement cette année comme l'année passée ,

- de charges supplétives par les comptes 861 et 862 pour un montant de 78044,36 euros
- de produits supplétifs par les comptes 871500 pour un montant de 78044,36 euros correspondants aux montants attestés pour N-1, soit 2022 par la commune de Brignais

Le nombre d'heures de bénévolat a été estimée à 3324 h pour un montant de 50341,98 €

Honoraires CAC 2023 en compte 622600 : 7234,94 € dont 2930 € de FFNP



Faits significatifs

sur 2023

1- Rachat des aménagements intérieurs de l'EAJE réalisés en 2020
rachat par la mairie de Brignais pour la somme de 75 062,50 € (voir détail du résultat exceptionnel en annexe)

et remboursement de l'emprunt contracté en 2020 ,
remboursement à hauteur du capital restant dû soit 72 647,18 € +1047,37 € d'intérêts et indemnités de remboursement anticipé

Une nouvelle convention est établie avec la mairie de Brignais avec effet au 1er janvier 2024

2- Reprise au compte de résultat d'une provision pour risque et charges établie en 2020 pour la somme de 32 481,03 concernant des indemnités d'activité partielle,

3- En contrepartie, une première provision pour Indemnités Retraites est passée au compte 681 500 pour la somme de 34 573 € jusqu'en 2022, Ces IDR ne faisaient l'objet que d'une simple mention à l'annexe,

Le résultat d'exploitation 2023 est positif de + 10 041,44 €

Des économies de postes ont été réalisées,

- suppression du poste de conseiller numérique

- contrat d'apprentissage sur ALSH ET Jeunesse

- recrutement début octobre d'un Contrat Adultes Relais totalement financé par Etat + mairie

Augmentation conséquente des Prestations de Services de la CAF , notamment au niveau de la petite Enfance

Perspectives 2024

Hausse de 5% attendue sur la masse salariale 2024

Hausse due au remaniement de la classification des salaires selon notre convention ALIFA au 1er janvier 2024

Le soutien des différents partenaires CAF , mairie et le maintien des subventions politique ville devraient nous permettre d'aborder sereinement cette augmentation salariale

BILAN AU 31 12 2023

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

VALEURS BRUTES	valeur au 31/12/2022	sorties actif exercice	acquisitions exercice	valeur au 31/12/2023
Logiciels licences diverses	16 346	260	330	16 416
Totaux	16 346			16 416

AMORTISSEMENTS

	valeur au 31/12/2022	sorties actif exercice	dotation exercice	valeur au 31/12/2023
immos incorporelles 3 à 10 ans	13 938	260	1 964	15 642

Dotation de l'exercice

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'association pratique l'amortissement linéaire pour l'ensemble de ses immobilisations

Pour les agencements et aménagements de 5 à 12 ans

Pour le matériel d'activités de 4 à 10 ans

Pour le matériel de bureau et informatique de 2 à 5 ans

Pour le Mobilier 10 ans

VALEURS BRUTES

	valeur au 31/12/2022	sorties actif exercice	acquisitions exercice	valeur au 31/12/2023
Agencements aménagements	138 690	132 281		6 409
Installations aménagement extérieur	21 278			21 278
Matériel outillage	92 269	3 434	710	89 545
Matériel de transport	24 349			24 349
Matériel de bureau & informatique	42 099	1 063	3 274	44 310
Mobilier	83 789	457		83 332
Totaux	402 474	137 235	3 984	269 223

AMORTISSEMENTS

	valeur au 31/12/2022	sorties actif exercice	dotation exercice	valeur au 31/12/2023
Agencements aménagements	38 320	42 994	11 083	6 409
Installations aménagement extérieur	5 483	0	2 127	7 610
Matériel d'activités	36 498	1 018	8 501	43 981
Matériel de transport	24 349	0	0	24 349
Matériel de bureau & informatique	32 084	1 063	6 560	37 581
Mobilier	57 833	456	4 059	61 436
Totaux	194 567	45 531	32 330	181 366

VALEURS COMPTABLES NETTES

	valeur au 31/12/2022		valeur au 31/12/2023
immos incorporelles	2408		774
Agencements aménagements	100 370		0
Installations aménagement extérieur	15 795		13 668
Matériel d'activités	55 771		45 564
Matériel de transport	0		0
Matériel de bureau & informatique	10 015		6 729
Mobilier de bureau	25 957		21 896
Totaux	210 316	0	88 631

IMMO financières

	90		1640
total VNC au 31/12/2023	210 406		90 271



BILAN AU 31 12 2023

FRAIS DE PERSONNEL

	2 0 2 1	2 0 2 2	variation	2 0 2 3	variation
	Euros	Euros	2 2 / 2 1	Euros	2 3 / 2 2
Salaires bruts	647 965	666 660		679 954	
indemnités act partielle	10 289	-		-	
Charges sociales +indemnités + variation congés payés	170 860	183 365		185 381	
1% comité Ebt	6 579	6 667		6 796	
Médecine travail	3 959	3 806		3 091	
total "charges du personnel)	839 652	860 498	2,48%	875 222	1,71%
Taxes sur salaires (après abattement)	25 310	27 729		31 370	
Cotisation formation	14 663	15 708		16 093	
total impôts & taxes	39 973	43 436	8,66%	47 463	9,27%
Masse salariale	879 525	903 934	2,78%	922 685	2,07%
TOTAL Masse salariale	879 525	903 934	2,78%	922 685	2,07%
	(*)	(*)		(*)	
nbre de salariés différents/année	111	95		81	



TABLEAU DES SUBVENTIONS 2023

ET PRESTATIONS CAF 2023

Exercice N du 01.01.2023 au 31.12.2023

tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services		
Libellés	Montant comptabilisé en 2023	Montant comptabilisé en 2022
Subventions de Fonctionnement :		
Versées par la ville de Brignais	188500	250000
Versées par la CAF	33924	34986
SOUS TOTAL	222424	284986
Subventions affectées à un projet		
-versées par l'ETAT		
-contrats de ville politiq ville	13500	10000
-conseiller numerique	3555,56	22044,44
-FONJEP	3553,5	3553,5
- ASP contrat apprentis ctrat sprof	10259,3	1999,98
-versées par la ville de Brignais		
Contrat enfance jeunesse	264000	274573
-versées par la CAF		
	8217	6510
-versées par CARSAT		
	0	0
-versées par Conférence Financeurs		
	12000	10000
"-divers Opac harmonie mut....."	3602	3204
SOUS TOTAL	322858	335364
TOTAL SUBVENTIONS	545282	620350

Prestations CAF	2023	2022
Animation Globale	73694	70785
Animation Collective Famille	24655	23682
CLAS	14338	12814
ALSH	49520	43785
EAJE	158573	138093
JEUNESSE	17775	21111
BONUS TERRITOIRE	83914	0
TOTAL PRESTATIONS CAF	422469	310270

Détail résultat exceptionnel**2023**

produits exceptionnels	
pdts divers /operations gestion	392
Pdts cession aménagement EAJE facturés mairie	75 063
Quote part subv virées au cpte de résultat (dont 16640,31 € de reprise subv CAF immos EAJE cédées au 31 dec 2023)	27 572
total produits	103 027
charges exceptionnelles	
chges diverses/ operation gestion	503
VNC immos EAJE cédées mairie	91 703
total charges	92 205

Total résultat exceptionnel 2023**10 822**



depenses de fonctionnement	CRITERES	Valeurs 2022
FRAIS AFFERENTS AUX LOCAUX COMMUNAUX DEDIES AU CENTRE SOCIAL	Valorisation des interventions services techniques	1 236,25
	Entretien technique des batiments	2 818,46
	Fluides	18 522,88
	TOTAL Contrats de maintenances des locaux	3 357,18
	Valeur locatives estimées	27 474,51
	TOTAL BATIMENT	53 409,28
	Aide cuisinière affectée	21 530,41
	TOTAL FRAIS AFFECTES	21 530,41
LOCATIONS DE SALLES	Locations de salles dont a bénéficié à titre gratuit	3 104,67
	TOTAL LOCATIONS	3 104,67
TOTAL GENERAL		78 044,36

En conformité avec le nouveau plan comptable associatif, et avec l'accord de la CAF, il a été procédé à l'enregistrement cette année comme l'année passée ,

- de charges supplémentives par les comptes 861 et 862 pour un montant de 78044,36 euros
- de produits supplémentifs par les comptes 871500 pour un montant de 78044,36 euros correspondants aux montants attestés pour N-1, soit 2022 par la commune de Brignais